

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DANS NOTRE ETABLISSEMENT

1. Forme juridique du P.O : ASBL INSTITUT DU SACRE-CŒUR
Rue du Val, 43
7700 MOUSCRON
2. Lieu d'accueil : Rue des Moulins, 50
7700 MOUSCRON
3. Horaire : de 6h30 à 8h00 et de 15h40 à 18h30 (lundi, mardi, jeudi)
de 6h30 à 8h00 et de 15h10 à 18h30 (vendredi)
de 6h30 à 8h00 et de 12h15 à 18h30 (mercredi)
4. Taux d'encadrement : 1 adulte pour 20/25 enfants.
5. Qualification du personnel : éducatrice, personnel breveté et/diplômé, personnel ALE.
6. Nombre d'enfants en soirée : toutes classes confondues : +/- 150 enfants
7. Nombre d'enfants le mercredi : +/- 45 enfants
8. Participation aux frais : 0.50 € / ½ heure

CODE DE QUALITE D'ACCUEIL
CONFORME AU PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Ville de Mouscron-coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de
l'accueil extrascolaire.

OPERATEUR DE L'ACCUEIL

Nom : INSTITUT DU SACRE-CŒUR

Adresse : Section maternelle : 113, rue du Sapin Vert 7700 Mouscron

Section primaire : 50, rue des Moulins 7700 Mouscron

Directions :

Maternelle : Mme Bex Anne-Sophie

Primaire : Mme Delaere Delphine

Tél. : 056/85.40.20 de 8h à 16h30

E-mail : direction-maternelle@mouscron-sacrecoeur.be et direction-primaire@mouscron-sacrecoeur.be

Téléphone accueil extrascolaire : 0470/18.33.19

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DU POUVOIR ORGANISATEUR

L'école chrétienne que nous organisons se reconnaît une double mission éducative :

Celle d'éduquer en enseignant

Celle de témoigner du message évangélique en éduquant

A cette fin, elle se fixe comme objectifs éducatifs propres à toute école :

- de promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun de ses élèves, dans toutes ses dimensions physiques, intellectuelles, psychologiques et spirituelles.
- de donner à tous des chances égales d'émancipation sociale et d'insertion dans la vie économique, sociale et culturelle, par l'acquisition de savoirs, de savoir-faire, savoir-être et de savoir devenir ...

Les choix vont dans le sens d'une pédagogie qui sache accueillir tous les enfants, aider chacun d'eux à se constituer un patrimoine de savoirs et de compétences, mais également à développer une

personnalité autonome et ouverte aux autres. L'école est un milieu de vie à part entière où le droit à l'erreur est reconnu, où la qualité du respect et de l'écoute de l'autre doit être privilégiée...

Notre école est désireuse de mener une réflexion globale afin de toujours parfaire la qualité de l'accueil de chaque enfant ...

Activités existantes : Après l'école, études classiques, dirigées. Accueil avec activités organisées et jeux à disposition des enfants, jeux libres extérieurs avec matériel : modules, ballons, et jeux du « récréaboum » pour les plus grands le mercredi après-midi.

Chez les plus jeunes, Salle Zen, vélos, ballons, modules ...activités dans les espaces, activités manuelles au choix

Actions menées à bien :

Chez les plus jeunes, deux locaux spécifiques ont été aménagés presque exclusivement pour l'accueil extrascolaire avec des espaces de jeux ludiques, poupées, garages, bibliothèque, cuisine,

Les deux personnes de référence se trouvent aussi régulièrement dans l'accueil du matin, sur le temps du midi ce qui permet un contact parents-accueillantes plus aisé.

Actions à mener : suite des formations des accueillantes.

LE CODE DE QUALITE DE L'ACCUEIL ET SON APPLICATION

I. RESPECT DU CODE DE QUALITE

OBJECTIFS GENERAUX

- 1) L'accueil existe pour tous les élèves de l'école et les activités proposées seront adaptées à chaque âge.
- 2) Pour satisfaire les demandes des parents, l'école primaire organise des études de 15h40 à 16h40. (1€50 par jour) Alors que l'école maternelle gère uniquement l'accueil.
- 3) Le personnel encadrant se réfère au ROI et projet éducatif de l'école. Il en a eu un exemplaire et s'y réfère. Tous les enfants ont leur place chez nous.
Chaque parent reçoit en début d'année le présent ROI et une fiche d'inscription, il en va de même pour chaque enfant en cours d'année.
Chaque enfant est respecté dans sa globalité mais notre école demande à chaque parent et élève d'adhérer aux différents projets.
Des activités diverses sont proposées par affinité, sans distinction liée au sexe. De nos jours les filles jouent aussi bien au foot et les garçons feraient bien du crochet.
Certains parents qui ont des difficultés financières peuvent trouver un arrangement auprès de la direction.
- 4) Afin de répondre à la demande de certains parents, l'accueil démarre dès 6h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.
Dès la fin des cours les enfants sont sous la surveillance des enseignants (pour le primaire) ou des accueillantes pour le maternel. Les petits d'accueil et de 1^{ère} maternelle sont déposés par les institutrices dans les locaux respectifs. Les enfants de 2^{ème} et 3^{ème} maternelle attendent sous le préau. Dès 15h40 l'accueil commence pour tous.
L'accueil ne fonctionne pas durant les congés scolaires.
Durant les journées de conférence l'accueil est présent de 6h30 à 18h30 avec inscription préalable au même tarif (0,50€ la ½ heure entamée).
- 5) L'accueil extra scolaire est pour nous quelque chose qui se vit en continuité avec nos pratiques. L'enfant peut et est d'ailleurs invité à exprimer ses besoins, ses envies.
Certaines activités ou jeux sont proposés par rapport à leur demande.
Accueil de 15h30 à 17h00, 3 groupes, 3 lieux, 1^{er} groupe : les enfants entre 2 ½ et 3 ½, 2^{ème} groupe : les enfants de 2^{ème} et 3^{ème} maternelle, 3^{ème} groupe les enfants de primaire ne souhaitant pas rejoindre l'étude. A 16h40, les enfants ayant participé à l'étude rejoignent le groupe 3.
- 6) Les enfants bénéficient de toutes les structures de l'école et du matériel. Salles réservées à l'accueil. Cours et matériel d'extérieur, jeux divers, vélos, modules, ballons, etc...
Les espaces intérieurs sont suffisamment spacieux pour retrouver des groupes d'enfants à des activités diverses.
- 7) Les activités sont soit dirigées (jeux de coopérations) soit libres.

- 8) Les encadrants connaissent l'enfant et son développement physique et psychologique. Certains seront envoyés en formation quand le besoin se fera sentir. La difficulté est le remplacement de ces personnes. Des entrevues régulières avec la direction sont prévues. Une fois par trimestre une réunion est prévue pour faire le point. La direction est présente et disponible pour écouter et entendre.
- 9) Le personnel de l'accueil extrascolaire est en contact quotidien avec les enseignants et les directions. Le personnel est stable et au fait des objectifs de l'accueil extrascolaire.
- 10) A l'extérieur, les enfants peuvent prendre part à l'activité organisée ou non et est donc libre de se reposer sur un banc ou de discuter avec un ami. Le mercredi après-midi une sieste est proposée aux petits.
- 11) Les installations, jeux, locaux sont régulièrement contrôlés par un organisme agréé. Après les cours, les élèves de primaires peuvent prendre leur goûter ramené de chez eux. En maternelle, un goûter collectif est proposé à tous les enfants à 16h00. Ils reçoivent une boisson et une collation. Les enfants allergiques ramènent leur « propre » goûter. En cas de problème avec un enfant, les encadrants disposent du n° de téléphone des parents et d'un téléphone fixe. Ils téléphonent au 112 s'ils ne savent pas gérer la situation. Une trousse de secours est à disposition, y compris des glaçons pour les coups.
- 12) Comme pour le reste des frais demandés aux parents, les directions permettent un étalement des frais à la demande des parents.
- 13) Le personnel engagé est formé ou a acquis de nombreuses années d'expériences de manière à encadrer comme il se doit tous les enfants. Ils sont soit éducateurs, enseignants ou auxiliaires de la petite enfance ce qui par leur formation de base les « reconnaît » comme compétents.
- 14) Notre établissement ne sait pas accueillir d'enfants à mobilité réduite. Pour tout enfant à difficulté, les encadrants sont mis au courant et font le maximum pour leur intégration.
- 15) Tous les parents peuvent rencontrer les accueillantes lorsqu'ils déposent les enfants. Un rendez-vous est toujours possible

2. FONCTIONNEMENT ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE

En raison de la demande des parents, l'accueil est ouvert aux enfants à 6h30, depuis septembre 2010.

Le matin :

De 6h30 à 7h30, les enfants des deux sections sont rassemblés.
Ils se séparent dans deux locaux différents de 7h30 à 8h10.

Le soir en maternelle :

Dès la fin des cours, les enfants d'accueil et de 1^{ère} maternelle sont pris en charge « aux bambous ».
Les enfants de 2^{ème} et 3^{ème} maternelle du côté « Oursons ».
Les enfants bénéficient de toutes les infrastructures de l'école.
Des activités leur sont proposées telles que jeux divers, puzzles, bricolages, blocs de construction, espaces psychomoteurs ou jeux sur les cours...
A 16h00, les accueillantes leur servent le goûter
De 17h50 jusque 18h30, tous les enfants qui restent se regroupent à l'accueil central en attendant l'arrivée de leurs parents.

Prix : 0.50 euros la 1/2h, 1^{er} quart 0.50 euros.
Goûter : 0.50 euros à 16h00.
Payant dès 15h45 les lundis, mardis, jeudis et dès 15h15 le vendredi et dès 12h15 le Mercredi.

Le soir en primaire :

De 15h25 à 15h40 : détente et jeux dans la cour + collation amenée de la maison.

15h40 : Partage des enfants pour les différentes études ou vers le groupe 3 d'accueil sur demande des parents.

P1 : Etude : les enfants sont pris en charge par un enseignant de manière individuelle. Les enfants en difficultés y sont les bienvenus.

P2 : Etude supervisée par un encadrant qui, selon les cas, donnent les explications nécessaires.

P3-P4 : 2 types d'études : enfants en difficultés ou sans aide.

P5-P6 : 2 types d'études : enfants en difficultés ou sans aide.

A16h40 : rassemblement des enfants qui restent en accueil au « grand restaurant ».

Nombreux jeux et activités à disposition des élèves. Jeux de société tels que : Uno, Monopoly, jeux d'adresse, mikado géant, shagun, triomino, jeu des sorcières, chapeaux-chapeaux, tété où ? Ce n'est pas sorcier, make 7, qui est-ce ? famille en or (vidéo), ni oui ni non, k d'or, memory, jeu de dames, lynx, les échecs, ...

17h50 : départ des élèves vers le bâtiment maternel, où s'organise un seul accueil pour enfants de maternelle et primaire jusque 18h30. C'est l'occasion pour les frères et sœurs de se retrouver et pour les aînés qui le désirent de s'occuper des plus jeunes.

3. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE LE MERCREDI

En maternelle :

Les enfants prennent le pique-nique, ensuite les plus jeunes, à la demande des parents peuvent faire une sieste. Chacun a son lit, son « doudou » comme si c'était un jour de classe.

Les 2^{ème}s et 3^{ème}s maternelles commencent les activités, bricolages, jeux de société, vidéo, jeux divers.

Dans chacune des sections maternelles un local spécifique a été aménagé de sorte que les enfants retrouvent des espaces ludiques adaptés à leur âge.

A 17h50, les élèves du primaire rejoignent le local des élèves de maternelles.

En primaire :

De 12h à 12h20 détente dans la cour jusqu'au départ des parents. Si grand nombre d'enfants, division des enfants jusque 14h30.

P1-2 pique-nique + jeux, activités

P3-4-5-6 pique-nique : moment où les enfants se posent et se détendent et mangent de manière conviviale et posée.

Vers 13h10 activités spéciales « mercredi », baby-foot, tennis de table, jeux, récréaboum (activités à l'extérieur), cuisine, bricolage, ...

Vers 14h30 regroupement des enfants qui restent pour la suite des activités.

15h30 goûters et suite des activités et jeux

17h00-18h30 rassemblement des enfants à l'accueil maternel jusqu'à l'arrivée des parents.

Règlement d'ordre intérieur de l'accueil extrascolaire

Il est demandé aux parents dont les enfants fréquentent l'accueil :

1. De respecter matin et soir les horaires d'accueil au sein de l'école ;
2. De prévenir par téléphone le personnel de l'accueil, en cas de retard 0470/18.33.19 ;
3. D'amener l'enfant et de le reprendre dans le local de l'accueil ; seule une personne majeure est autorisée à récupérer l'enfant (sauf autorisation écrite des parents) ;
4. D'avertir l'accueillant(e) et la personne du lieu d'accueil si une tierce personne vient reprendre l'enfant ; ainsi que toute absence de l'enfant durant la période d'accueil (cours de danse, logopédie, ...)
5. De prévoir des vêtements de rechange pour les petits ;
6. De ne pas fumer dans l'enceinte de l'école ;
7. De compléter et de remettre signés, au plus tard cinq jours après le début de l'accueil, la fiche de renseignements et/ou documents relatifs à l'accueil ;
8. De transmettre à l'accueillant(e) et à l'école, dès le premier jour de l'accueil, un numéro de contact ;
9. De communiquer à l'accueillant(e) et à la direction tout renseignement concernant :
 - a. Le changement d'adresse ;
 - b. Le changement de numéro de téléphone / GSM ;
 - c. Le changement d'école ;
 - d. Le changement de situation familiale ;
10. De prendre connaissance de tout courrier concernant l'accueil des enfants ;
11. D'être attentifs aux points suivants :
 - Dès qu'un parent est présent dans le lieu d'accueil extrascolaire, la responsabilité de son ou ses enfants lui incombe.
 - Dans le souci du respect des activités des enfants et de la disponibilité de leur accueillant(e)s, les parents limiteront leur présence au temps nécessaire à l'échange des informations relatives à leur(s) enfant(s).
 - L'alimentation de l'enfant est importante pour son développement : en cas de pique-nique le mercredi, veillez à ce qu'il soit équilibré. Le goûter sera fourni par l'école pour la section maternelle.
 - L'étude est organisée dès 15h40.
 - Lorsque l'enfant est malade, il est vivement conseillé de le garder à la maison.
 - Aucun médicament ne sera donné à l'enfant.
 - Si le personnel encadrant estime que la personne venant reprendre l'enfant n'est pas en mesure de lui assurer un retour en toute sécurité, il a l'obligation de ne pas lui remettre l'enfant et de faire constater les faits par un témoin. Le personnel invitera cette personne à solliciter l'intervention d'un tiers, apte à raccompagner la famille.
Si la personne insiste pour prendre l'enfant malgré la contre-indication signifiée par le personnel, ce dernier appréciera s'il doit appeler les forces de l'ordre ou s'il invite cette personne à signer une décharge de responsabilité prévue à cet effet.

En cas de retard voici la procédure adoptée par le service :

- Appel aux personnes de contact reprises dans les documents remis par les parents ou le responsable de l'enfant.

- Si l'accueillant(e) n'arrive à joindre personne, l'enfant est amené au service d'accueil « la farandole » par l'accueillante.
- Une main courante est déposée à la Police.
- Si régulièrement et de façon injustifiée, des parents ne respectent pas les horaires d'accueil (principalement des heures de clôture), nous tenons à leur signaler que des mesures seront prises.
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol de jeux, bijoux, de vêtements. Toutefois, les objets trouvés restent dans l'accueil durant le mois qui suit la perte de l'objet (une fois ce délai passé, les objets seront distribués dans diverses associations s'occupant d'enfants).

Il est demandé aux enfants qui fréquentent l'accueil :

- De dire bonjour et au revoir quand ils entrent et quittent le local d'accueil ;
- D'être respectueux envers l'adulte et ses camarades (pas d'insultes ou de violence) ;
- De respecter les consignes données par l'adulte ;
- De respecter le matériel mis à leur disposition ;
- De ranger leurs affaires (cartables et manteaux) dans les endroits prévus à cet effet.

Tout élève ne respectant pas les consignes de manière répétitive pourra être exclu.

Durant les vacances scolaires l'école étant fermée vous pouvez vous adresser au service de la commune.